

PROCÈS-VERBAL

33^e réunion du Groupe de travail 1 du LDAC Stocks de grands migrateurs (thonidés) et leurs ORGP

Mardi 5 mars 2024, 09h30-13h30 CET

Lieu : Hôtel Martin's Brussels EU – Blvd. Charlemagne 80, 1000 Bruxelles

Président : Michel Goujon.

Vice-présidente : Antonia Leroy.

1. Bienvenue du Président.

Le Président du GT1, M. Michel Goujon, ouvre la séance en remerciant les membres et observateurs du Groupe de travail 1, les représentants de la DG MARE de la CE, et les représentants des États membres et d'AZTI pour leur présence et leur participation.

L'**Annexe I** contient la liste des personnes présentes à titre de membres et d'observateurs.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du GT1 – Bruxelles, 17 octobre 2023.

Le procès-verbal de la dernière réunion du GT1 est approuvé sans modifications ni commentaires.

3. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté sans modifications ni commentaires.

4. Présentation scientifique de l'état des stocks de thonidés tropicaux dans les ORGP (AZTI)

M. Gorka Merino (AZTI) effectue la présentation, qui se trouve disponible en cliquant sur : https://ldac.eu/images/Presentation_Status_of_tropical_tuna_stocks_and_perspectives_2024_Gorka_Merino.pdf

5. CTOI – Commission du Thon de l'Océan Indien.

5.1. Résumé relatif à la réunion technique préparatoire entre le LDAC, le CCRUP et la DG MARE (4 mars).

Le Président, M. Michel Goujon, résume la réunion préparatoire et suite aux explications données, les **ACTIONS** suivantes sont convenues :

- **Sur la base des renseignements obtenus lors des débats du groupe de discussion conjoint LDAC-CCRUP du 4 mars, et des documents de position des organisations membres, le Secrétaire du LDAC (Alexandre) coordonnera avec le Président sortant (Michel) et la Présidente entrante (Anne-France) du GT1 un premier projet d'avis qui sera diffusé entre les membres du groupe pour commentaires préliminaires et**

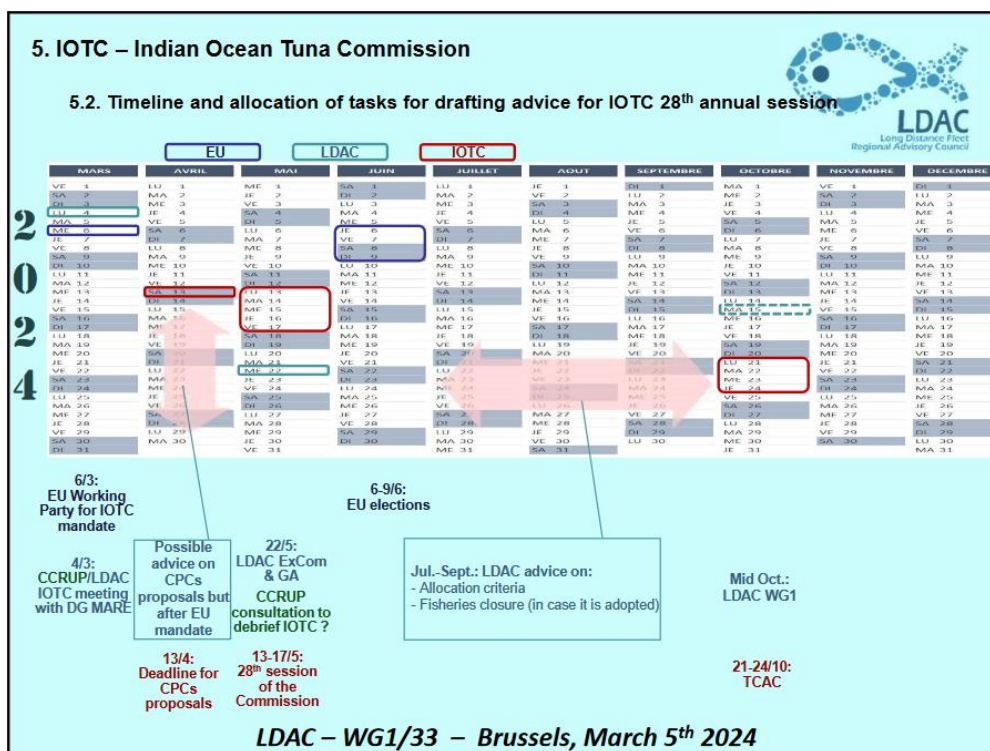
perspectives. Au besoin, un ou plusieurs groupes de réflexion (FG) seront mis sur pied en un bref laps de temps pour préciser le contenu et tenter de concilier les positions divergentes sur certaines questions (par exemple les DCP pour les thons tropicaux, les MGC pour les requins, etc.).

- Les Secrétaires du LDAC et du CCRUP se tiendront mutuellement informés de l'évolution du processus et de la rédaction de l'avis de chaque Conseil consultatif, car ils visent un travail de collaboration au cours des prochaines années, voire un avis conjoint (ou du moins consolidé qui les intègre tous les deux) sur des questions d'intérêt partagé.

5.2. Actions futures : chronogramme et répartition des travaux pour rédaction d'un avis avant la 28^e session annuelle de la CTOI (Bangkok, 13-17 mai 2024).

Le Président, M. Michel Goujon, explique sa proposition de calendrier de travail concernant la CTOI pour toute l'année 2024, calendrier disponible en consultant la présentation suivante (voir la diapositive spécifique)

https://ldac.eu/images/Presentation_Michel_Goujon_WG1-5Mar2024.pdf



6. ICCAT – Océan Atlantique.

6.1. Rapport concernant les résultats de la réunion annuelle ICCAT 2023 (Égypte, 13-20 novembre) – DG MARE

Le représentant de la CE, M. Seamus Howards, résume le contenu de la réunion du Caire et souligne que la plupart des propositions de l'UE (19 recommandations) ont été adoptées.



Au sujet du panel 4, consacré aux requins, aux captures accessoires et aux autres espèces, il annonce que plusieurs propositions de l'UE effectuées en 2023, notamment la protection des raies ou des requins-baleines, ont été adoptées, mais nécessitent néanmoins que le SCRS de l'ICCAT approuve les nouvelles directives pratiques qui seront exposées lors de la réunion annuelle 2024.

Au sujet du requin bleu, il indique qu'un texte de compromis a été achevé, où le TAC est fixé à 30 000 tonnes, légèrement en-dessous du RMD. Pour le stock méridional de requin bleu, un TAC de 27 500 tonnes a été établi, d'après le RMD.

Concernant le panel 2, dédié au plan d'exploitation du thon rouge (BFT), un projet pilote européen vise la modification de la proposition 22/08 afin de mettre fin aux limites de capacité.

Et pour le panel 1, en dépit des efforts de l'UE, aucun accord n'a pu être pris et la continuité de la mesure actuelle a été décidée.

En matière de règles de contrôle, l'ICCAT a adopté une proposition de minimums pour les EMS côté palangre et senne coulissante. C'est la première fois qu'un ensemble complet de règles est adopté au sein d'une ORGP.

Par ailleurs, le représentant de la CE explique que ce panel 1 a un nouveau président et qu'il y a une grande différence par rapport au précédent.

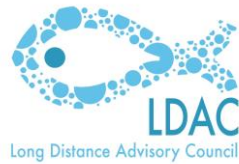
M. Edelmiro Ulloa (OPNAPA) remercie la CE pour tous ses efforts, et reconnaît qu'il s'agit d'une réunion complexe. Il suggère de rechercher de nouvelles initiatives pour faire adopter la proposition sur les nageoires attachées, à laquelle les pays asiatiques opposent toujours leur veto. Il aimerait qu'en 2024 plus de temps soit consacré à l'analyse et au débat avec la CE, pour enrichir les connaissances des deux parties.

M. Howards (CE), en ce qui concerne le Groupe de travail socioéconomique, dit que la CE possède une unité spéciale à la DG MARE chargée de ce point, et qu'elle a réalisé des études d'impact socioéconomique.

M. Michel Goujon (ORTHONGEL) souligne que la fermeture de 72 jours a un impact socioéconomique catastrophique sur la flotte européenne.

M. Héctor Fernández (Bolton Food) fait ressortir l'importance de donner un nouvel élan à la gestion des DCP et d'exiger qu'ils ne soient pas maillants tout en restant biodégradables, aussi bien à la WCPFC qu'à la CTOI.

M. Alberto Martín (observateur MSC) précise que ces dernières années, le débat du PA1 a été monopolisé par le thon obèse (BET) alors que le thon à nageoires jaunes (YFT) affichait un TAC en surpêche. Depuis 2019, on observe une inquiétante tendance à la baisse, et même si le stock reste en bon état, une nouvelle évaluation va avoir lieu cette année. À son avis, il faudrait soumettre une initiative pour pouvoir ajuster l'avis scientifique à la réalité



des captures et encourager l'actuel processus plurispécifique ICCAT de sorte à obtenir un système robuste basé sur la science.

Le représentant de la CE, M. Howards, répond que les DCP biodégradables et non maillants restent à l'agenda de la présidence ; de fait l'année dernière une proposition a été envoyée et devrait être soutenue. Par ailleurs, il dit que le YFT est en dépassement de TAC depuis plus de 10 ans. Comme pour l'instant les évaluations ne sont pas claires, la biomasse pourrait être plus élevée que prévu. Il faut donc attendre d'avoir plus de données. Le débat s'est axé sur le BET, et aussi sur le YFT.

Par ailleurs, la réunion de coordination des MSE aura lieu au mois de janvier. On peut remarquer une légère avancée, mais il est possible que jusqu'à 2025 les progrès relatifs aux modalités de gestion ne soient pas visibles.

M. Julio Morón (OPAGAC) souligne la défaillance de certains pays comme le Sénégal et le Ghana, qui sous-déclarent leurs captures de thons tropicaux, en particulier de thon obèse. Il ajoute que l'on peut observer un remplacement de la flotte européenne par les flottes asiatiques battant le pavillon de pays africains. Ceci, ajouté à une réglementation excessive avec 72 jours de fermeture, rend la flotte vouée à disparaître du fait du manque de viabilité économique. Il demande s'il existe un moyen d'améliorer cette situation. De surcroît, le Ghana possède une usine de conserves qui exporte dans toute l'Europe.

M. Raúl García (WWF) croit qu'il faut encourager des cadres de capacité en accord avec les ressources du pays. De fait, des pays comme le Ghana continuent à exporter tous leurs produits vers l'UE et il estime qu'il devrait être possible de faire plus. Il comprend bien la frustration de la flottille communautaire.

Le représentant de la CE, M. Howards, répond au sujet du Ghana et du Sénégal que les collègues de l'unité chargée de la lutte contre la pêche INDNR sont conscients de ces questions ; il demande à ce que toute information relative à la pêche illégale lui soit transmise pour pouvoir en faire part au comité de conformité.

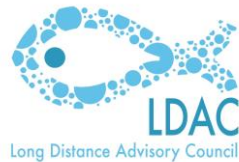
6.2. Tentatives d'adoption d'une approche conjointe interCC pour 2024 et au-delà.

Le Secrétaire général, M. Alexandre Rodríguez, résume ce qui s'est passé lors de la réunion entre les 4 Conseils consultatifs ayant des intérêts à l'ICCAT (CCRUP, MEDAC, SWWAC, LDAC), où les objectifs à court, moyen et long terme ont été établis.

La proposition finale provisoire est disponible en suivant ce lien :

https://ldac.eu/images/FINAL_CLEAN_Proposal_for_Inter_AC_Collaboration_on_ICCAT_13_march2024.pdf

Le représentant du SWWAC, M. Sergio López, remercie le LDAC pour son effort de coordination sur cette question, effort visant à ce que les avis soient plus fermement pris en considération par la CE.



La Secrétaire générale du CCRUP, Mme. Daniela Costa, remercie M. Rodríguez pour cette initiative importante qu'est la recherche des points communs et l'ambition de parvenir à un entendement compte tenu des différentes perspectives et points de vue.

6.3. Actions futures : échéancier et répartition des travaux pour rédaction d'un avis.

Les **ACTIONS** suivantes sont convenues :

- Le LDAC commencera les travaux de préparation pour recueillir des renseignements en vue de rédiger un avis sur l'ICCAT, qui devrait être adopté début octobre. Certaines des questions à inclure sont les suivantes :

- o Révision de la Recommandation 22-01 pour le thon tropical
- o Mesures pour la mise en place d'une politique FNA (nageoires attachées naturellement) pour les requins.
- o Mesures de consolidation de la lutte contre la pêche INN
- o Contrôle et suivi, y compris les transbordements en mer

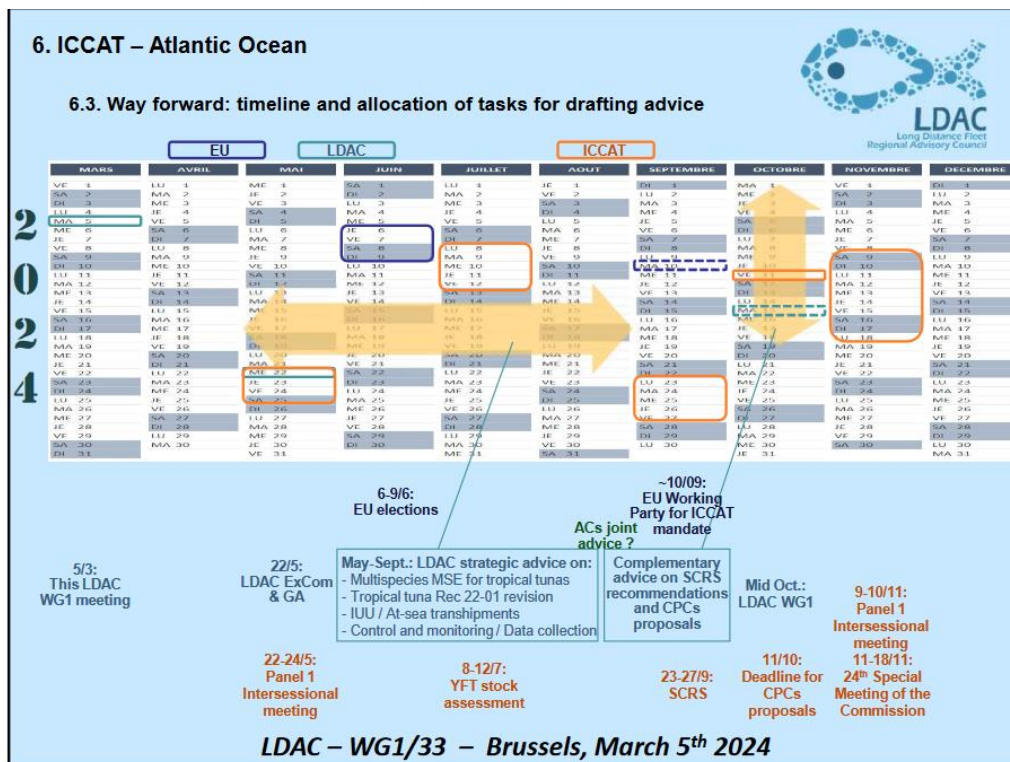
- Après adoption par tous les Groupes de travail des Conseils consultatifs impliqués (le GT2 du MEDAC se réunit le 20 juin), le Secrétariat du LDAC distribuera, pour adoption par le Comité exécutif, les TdR ayant vocation à mettre en place un accord de coopération sur l'ICCAT entre le LDAC, le SWWAC, le MEDAC et le CCRUP. Ces Termes de référence comprennent une série d'actions à court, à moyen et à long terme, et un calendrier clair de réunions consacrées à la coopération conjointe.

- Le Président du GT1 a proposé d'engager les travaux pendant la période estivale (juin-septembre) de sorte à aboutir à un avis stratégique du LDAC au SCRS de l'ICCAT, qui comprendrait des questions comme :

- o Amélioration du recueil des données scientifiques
- o Développement de MSE plurispécifiques pour les thonidés tropicaux

De plus amples informations sur le calendrier proposé par Michel Goujon sont disponibles sur ce lien (voir la diapositive spécifique consacrée au point 6-ICCAT) :

https://ldac.eu/images/Presentation_Michel_Goujon_WG1-5Mar2024.pdf



7. Mesures de conservation et gestion pour les requins aux ORGP de thonidés

7.1. Présentation de la vision des ONG et propositions de débat pour de futurs avis - Dr. Iris Ziegler (Seas at Risk)

La présentation de Mme. Ziegler est disponible ici :

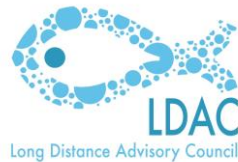
<https://ldac.eu/images/Presentation Commercially exploited sharks should be managed sustainably at RFMO level Iris Ziegler.pdf>

7.2. Vision des palangriers en ce qui concerne les mesures de conservation et de gestion, et les restrictions au commerce des requins.

Mme. Juana Parada (ORPAGU) souligne que les mesures de gestion des ORGP doivent se fonder sur la science. De fait, le secteur est pionnier sur de nombreuses mesures, cela fait des années qu'il s'auto-règle pour servir d'exemple, même si la réussite n'est pas au rendez-vous. La flotte s'est peu à peu adaptée à la politique des nageoires attachées, réalisant de forts investissements à terre, et se livrant aussi à un FIP (ou plan d'investissement de pêche) il y a 5 ans, qui a servi à améliorer le recueil de données, entre autres choses.

Par ailleurs, le requin bleu a été ajouté à l'Annexe II CITES, même si la flotte n'était pas tout à fait d'accord avec cette inclusion, qui s'est faite selon le critère de ressemblance ou « look alike ». Sans oublier que le secteur a installé des caméras embarquées, une initiative venue de lui-même.

Au sujet de l'initiative ouverte jusqu'au 16 mai prochain, relative à la consultation sur les requins, elle souligne que cela ne concernerait que les opérateurs européens, insistant sur le fait que la flotte communautaire respecte scrupuleusement la politique des nageoires attachées tandis que les flottes asiatiques exercent la pratique illégale du finning. Et elle



précise que par exemple dans l'Atlantique, où le requin bleu est capturé, le stock se trouve en bon état.

À son avis, si la proposition est acceptée, la rentabilité va décroître et de fait la demande mondiale va continuer à exister mais simplement les opérateurs les plus conformes, qui garantissent la traçabilité, vont disparaître pour être remplacés par des opérateurs qui exercent de mauvaises pratiques.

Elle ajoute que le secteur est d'accord avec les ONG sur certaines de ces questions et qu'il faut travailler sur des initiatives comme « Stop Finning - Stop the Trade ».

7.3. Questions et débat entre les membres.

M. Michel Goujon, le Président du GT, fait ressortir l'importance de disposer de ce type d'arguments dans un document écrit.

8. WCPFC - Commission de la pêche pour le Pacifique occidental et central.

8.1. Rapport de la DG MARE - Résultats de la 20^e session régulière de la Commission (4-8 décembre 2023) : actions clé et priorités de l'UE pour 2024.

Le représentant de la CE, M. Stamatis Varsamos, résume les principaux résultats de la réunion annuelle de décembre et certains travaux conjoints.

Il précise que les mesures relatives au thon tropical ont été soumises à examen, ce qui a pris une grande partie de la réunion, qui a duré jusqu'au petit matin, lorsqu'une solution a finalement été trouvée.

La bonne nouvelle est l'absence de changements au niveau des possibilités de pêche de l'UE pour la senne coulissante en dépit du désir de celle-ci de les accroître.

En ce qui concerne les DCP, la contribution de l'UE est importante pour les accords de gestion, le nombre, la biodégradabilité... Cela dit cette année très peu de points à cet égard étaient prévus à l'ordre du jour. Néanmoins dès que des indications à ce sujet seront données, la Commission contactera les autorités et le secteur dans un souci de collaboration.

Sur le travail d'examen des mesures relatives aux oiseaux marins, la participation de l'UE à une réunion technique a été sollicitée. De plus, pour l'application des mesures d'atténuation existantes sur les oiseaux marins et les tortues marines, les états riverains et les autorités ont demandé l'application des mesures prévues pour les tortues marines.

Côté données des observateurs, la couverture est de 100 % pour les navires de pêche à la senne coulissante, mais seulement de 5 % pour la flotte palangrière, soit un pourcentage très faible.

8.2. Analyse de l'avis du LDAC envoyé en décembre 2023 et feedback.

Ce point n'a pas été traité car tous les membres du LDAC avaient pris connaissance de l'avis.

8.3. Futures actions : plan de travail pour 2024.



Les **ACTIONS** suivantes sont convenues :

- **Commencer les préparatifs (recueil d'informations des membres) pour rédiger une proposition consacrée aux mesures de conservation, gestion et contrôle en vue de la réunion annuelle de la WCPFC qui aura lieu en décembre 2024.**
- **Le Secrétariat recueillera les questions préliminaires posées par le négociateur de la DG MARE, M. Varsamos (par exemple, les mesures pour le thon tropical, l'augmentation de la couverture des observateurs pour la flotte palangrière ciblant les requins) de sorte à pouvoir les aborder plus concrètement.**

9. CITT-IATTC – Commission interaméricaine du thon tropical.

9.1. État des lieux de la DG MARE concernant le suivi des résultats de la 101^e réunion de la CITT (août 2023) et organes subsidiaires : actions en attente et calendrier 2024.

La question des DCP a été mise sur la table par l'UE pour la première fois.

Elle souligne que les flottes asiatiques refusent de faire passer la couverture d'observateurs de 5 à 20 %.

Par ailleurs, il faut prendre certaines mesures de contrôle et de suivi pour les États-Unis et pour le Japon au sujet du BFT du Pacifique, mesures qui seront proposées par l'UE si le niveau de captures de cette espèce est augmenté.

Lors de la prochaine réunion, il faudra revenir sur les mesures relatives aux thons tropicaux, sachant que la situation des stocks n'est pas aussi favorable qu'avant, en particulier pour le BET mais aussi pour le YFT.

Les résultats du Comité scientifique consultatif seront examinés et la Commission européenne tentera de jouer un rôle d'« intermédiaire honnête ». Cela ne devrait pas être facile cette année.

9.2. Débat ouvert et questions des participants.

Après le débat correspondant, l'**ACTION** ci-après est accordée :

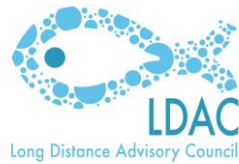
- **Le LDAC attendra de recevoir le document officiel de la CE, vers la fin juin - début juillet. Le Secrétariat vérifiera alors avec la DG MARE que les propositions effectuées sont cohérentes avec celles soumises aux autres ORGP, comme la politique FNA, la couverture des observateurs, le SCS lié à lutte contre la pêche INN, etc.**

10. Élections à la Présidence et à la Vice-présidence du GT1 (période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2027).

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, explique la procédure électorale et annonce les candidatures reçues : Mme. Anne-France Mattlet (Europêche Tuna Group) pour la présidence et M. Louis Lambrechts (WWF) pour la vice-présidence.

DÉCISION :

Les membres présents et représentés approuvent à l'unanimité la nomination des candidats précités, Mme. Mattlet et M. Lambrechts, aux postes de Présidente et Vice-



président du GT1, respectivement. La période de mandat sera de 3 ans, débutera le 1^{er} juin 2024 et s'achèvera le 31 mai 2027.

Le Président du LDAC, M. Iván López, remercie le Président et la Vice-présidente sortants, M. Michel Goujon et Mme. Antonia Leroy pour leur dévouement et leur travail au cours des dernières années. Puis il souhaite la bienvenue aux responsables entrants.

CLÔTURE DE LA RÉUNION (13h00)

Le Président du GT1, M. Michel Goujon, lève la séance en rappelant que la prochaine réunion du GT1 aura lieu en octobre 2024.

-FIN-



ANNEXE 1. LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES

Groupe de Travail 1 du LDAC
Mardi 5 mars, 9h30 à 13h00

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

1. Michel Goujon. ORTHONGEL
2. Iván López. AGARBA/CEPESCA
3. Edelmiro Ulloa. Opnapa / OPP3/ Acemix / Agarba
4. Julio Morón. OPAGAC
5. Julien Daudu. EJJ
6. Marc Ghiglia. UAPF
7. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE
8. Joëlle Philippe. CFFA-CAPE
9. Thomas Jong. CFFA-CAPE
10. Iris Ziegler. Seas at Risk
11. Marc Ghiglia. UAPF
12. Despina Symons. EBCD
13. Ignacio Fresco. OCEANA
14. Héctor Fernández. Bolton Food
15. Sergio López. OPP-Puerto Burela
16. Anertz Muniategui. ANABAC
17. Daniel Voces. Europêche
18. Rosalie Tukker. Europêche
19. Anne-France Mattlet. Europêche tuna group (Zoom)
20. Juan Martín Fragueiro. OP ANACEF
21. Raúl García. WWF
22. Antonia Leroy. WWF
23. Maximilian Schwarz. EBCD
24. Juan Manuel Trujillo. ETF
25. Juana Parada. ORPAGU

OBSERVATEURS

26. Stamatis Varsamos. DG MARE
27. Marco Valletta. DG MARE
28. Seamus Howard. DG MARE
29. Gorka Merino. AZTI (Zoom)
30. Rita Santos. EFCA
31. Carla Baz. MarInnLeg (Zoom)
32. Ismael Yagüe. SGP
33. Carlos Aldereguía. SGP
34. Chloé Pocheau. CC Sud (Zoom)
35. Daniela Costa. CC RUP (Zoom)
36. María José Rico. SWWAC (Zoom)
37. Bertrand Wendling. MEDAC (Zoom)

SECRÉTARIAT LDAC

38. Alexandre Rodríguez. LDAC
39. Manuela Iglesias. LDAC